Communiqué du Maire, Michel LEBOUC

Magnanville, le 18 novembre 2022

Maison d'arrêt : retour du comité politique organisé par l'État

Le troisième comité de pilotage, mené par l'État en lien avec l'APIJ (l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice), concernant le projet pénitentiaire sur la commune de Magnanville, a eu lieu ce vendredi 18 novembre à la Préfecture des Yvelines.

En tant que maire de Magnanville, j'avais de nombreuses attentes quant à la tenue de cette réunion au cours de laquelle j'ai de nouveau proposé de m'engager avec les élus du territoire afin de trouver une alternative à ce projet porté par la Préfecture car en l'état, il ne répond toujours pas à mes interrogations et préoccupations rappelées ci-dessous.

La restitution des études des sites hors Magnanville

Deux hypothèses d'une construction à Magnanville semblaient s'être dégagées jusqu'à présent, celle d'une construction à 1000 mètres des habitations, et une seconde à 150 mètres des habitations et du lycée Léopold Sedar Senghor, ce qui m'apparaît comme totalement inenvisageable. **J'ai toujours plaidé le fait que le porteur du projet (l'État) devait étudier d'autres hypothèses qui pourraient engendrer moins d'impacts pour les collectivités locales et les populations.** Lors du précédent comité de pilotage, l'État m'avait entendu et avait mandaté l'APIJ pour étudier ces sites, proposés par l'association « Tous mobilisés contre une prison à Magnanville », que je remercie pour son travail.

En résultat de ces études, et je dirais « sans surprise », l'ensemble des sites proposés ont été écartés par l'État et l'APIJ, ce qui nous ramène en théorie aux deux hypothèses précitées, hypothèses auxquelles je suis totalement opposé.

Des nombreuses questions restées sans réponse

Lors du précédent comité de pilotage, j'ai soulevé des questions pour lesquelles je n'ai reçu aucun élément de réponse à ce jour.

- Question du choix de Magnanville :
Pourquoi Magnanville ? Pourquoi choisir un terrain agricole alors que le gouvernement défend la protection des espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et dit vouloir travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols ? Pourquoi avoir choisi Magnanville qui est, par ailleurs, exposée au retrait-gonflement des argiles, phénomène dont on connait les conséquences négatives sur les bâtiments ?

- Question de la proximité avec les habitations, le lycée Senghor et le centre-ville :
Alors que la tendance est plutôt de s'opposer à la construction de prisons à proximité des centres-villes, pourquoi l'État présente-t-il l'hypothèse d'une construction à Magnanville, à 150 mètres des habitations, d'un des plus gros lycées du Mantois et à 300 mètres de l'hôtel de ville, d'un second lycée et d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

- Question des mobilités :

Dans son argumentaire, l'État indique que les sites choisis pour la construction de maisons d'arrêt, doivent être proches d'un tribunal. Le tribunal de Versailles est relativement difficile d'accès depuis Magnanville, de par la distance et le fait que la ville ne dispose pas d'échangeur autoroutier mais seulement d'une entrée et d'une sortie d'autoroute à Mantes-la-Ville déjà saturées aux heures de pointe.

À noter également que l'un des plus grands centres de secours des Yvelines se trouve à Magnanville, sur l'avenue de l'Europe, et génère un flux routier qui s'ajoute au conséquent flux de milliers de véhicules qui empruntent cette route départementale chaque jour.

Pour finir, le réseau de bus qui dessert les arrêts en proximité du site choisi va se trouver saturé par les allers et venues engendrés par les visiteurs et travailleurs qui se rendraient à la maison d'arrêt et ainsi s'ajouter aux nombreux usagers empruntant les transports en commun du collège George Sand, lycée agricole Sully, lycée Senghor, centre de gérontologie Léopold Bellan.

- Question de l'assainissement :

Sur cette question, aucune concertation n'a eu lieu avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui gère cette compétence et qui n'a, d'ailleurs, jamais été consultée au sujet de ce projet pénitentiaire. Il faut bien garder à l'esprit que cette maison d'arrêt serait comme « une petite ville dans la ville », tant par sa surface, que par le nombre de détenus et de travailleurs.

Pourquoi, devant tant d'incohérences et de questionnements, l'État n'est toujours pas enclin à travailler dans le cadre d'une vraie concertation ? J'étais totalement disposé à dialoguer avec l'État mais la discussion est unilatérale, raison pour laquelle, j'ai pris la décision de mener une concertation sur le territoire avec les élus qui souhaitent s'engager sur cette question.

La concertation avec les élus du territoire

Je suis un républicain et je suis favorable à la construction de prisons, notamment pour lutter contre la surpopulation carcérale, mais ce type de projets doit se faire en concertation avec les élus de terrain. Nous seuls connaissons vraiment les atouts et les contraintes de nos communes.

Pourtant, j'ai le sentiment que ce que nous a proposé l'État par le biais des comités politique et technique sont des concertations sur lesquelles nous n'avons que peu de leviers pour faire bouger les lignes. Ce projet de maison d'arrêt « du Mantois » est un projet de territoire qui aura des répercussions bien plus larges que sur la seule commune qui l'accueillera. Avec les élus de proximité, maires, Communauté urbaine et parlementaires, j'ai proposé lors de cette réunion de nous mettre autour de la table pour identifier des sites, dans une démarche démocratique concertée.

Suite à cette réunion, Monsieur le Préfet a pris en compte ma proposition et a mandaté les élus et parlementaires du territoire sous l'égide du sous-Préfet de Mantes-la-Jolie de trouver des sites alternatifs.

Dans ce cadre, je tiendrai prochainement une réunion publique avec les élus engagés afin de vous présenter la meilleure hypothèse pour notre territoire.